

Annexe – Contrat relatif aux Codes Bonus

Entre :

La société BLOCKS, société par actions simplifiée au capital social de 150000 €, dont le siège social est situé au 60 RUE LUCETTE ET RENE DESGRAND 69100 VILLEURBANNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 912 098 787, représentée par M. Charles OFFROY agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que Président, exploitant la plateforme app.stomea.com, (ci-après « la Société »),

Et :

Tout Utilisateur (ci-après « l'Utilisateur ») de la plateforme app.stomea.com, tel que défini dans les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de la plateforme.

Article 1 – Objet

La présente annexe a pour objet de définir les conditions générales d'émission, d'utilisation et de gestion des codes bonus (ci-après « Codes Bonus ») attribués par la Société à destination de ses Utilisateurs dans le cadre de leur activité de souscription à des projets de financement participatif immobilier.

Article 2 – Définition des Codes Bonus

Les Codes Bonus s'entendent comme des identifiants alphanumériques délivrés par la Société, permettant à l'Utilisateur, sous réserve de satisfaire à l'ensemble des conditions précisées au présent contrat, de bénéficier d'avantages financiers sous forme de remboursement en espèces (« cash-back ») sur tout ou partie du montant investi lors d'une souscription à un projet de financement participatif proposé sur la plateforme.

Article 3 – Conditions d'éligibilité et modalités d'utilisation

3.1. Code Bonus à l'Inscription

- Le Code Bonus à l'Inscription est réservé aux Utilisateurs procédant à leur première inscription sur la plateforme et n'ayant jamais réalisé d'investissement antérieur via un compte personnel.
- Le Code doit être saisi au moment de l'inscription, sur l'url de page d'inscription à savoir : https://app.stomea.com/users/sign_up

- L'avantage consenti consiste en un remboursement équivalant à **1 %** du montant investi à l'occasion de la première souscription, sans limite de montant maximal pour Utilisateur.
 - Le Code Bonus défini dans le cadre du présent contrat est : **STOMEA1**
-

Article 4 – Modalités de versement des avantages

- Le versement du cash-back est conditionné à la validation définitive de l'investissement concerné, ce qui suppose notamment que le projet ait atteint son objectif de collecte, que le délai de rétractation applicable soit écoulé, et qu'aucune fraude ou manquement contractuel ne soit constaté.
 - Le cash-back est crédité au choix de la Société sur le portefeuille électronique de l'Utilisateur ouvert sur la plateforme, ou par virement bancaire, dans un délai maximum de trente jours suivant la validation définitive de l'investissement.
 - Aucun versement ne sera effectué en cas d'annulation, d'invalidation ou de remboursement anticipé de la souscription, quelle qu'en soit la cause, ni en cas de rétractation de l'investisseur.
-

Article 5 – Non-cumul et limitation des code bonus

- Un seul Code Bonus peut être utilisé par souscription.
 - Les Codes Bonus ne sont pas cumulables entre eux, sauf mention expresse contraire communiquée par la Société.
 - La Société se réserve le droit de limiter l'utilisation des Codes Bonus à un usage unique par Utilisateur, foyer fiscal, adresse IP, adresse email, ou autre critère de contrôle de l'unicité.
 - Toute tentative de fraude, de contournement des limitations ou d'utilisation abusive d'un Code Bonus pourra entraîner la suspension ou la clôture du compte Utilisateur, sans préjudice de toute action en réparation.
-

Article 6 – Justificatifs, contrôle et reporting

- La Société conserve l'ensemble des informations relatives à l'émission, l'utilisation et le versement des Codes Bonus, à des fins de contrôle interne, d'audit et de justification comptable et fiscale.
 - L'Utilisateur s'engage à informer sans délai la Société de toute anomalie ou réclamation concernant l'attribution ou le versement d'un avantage promotionnel.
-

Article 7 – Modification et suppression des codes bonus

- La Société se réserve le droit de modifier, suspendre ou supprimer à tout moment tout ou partie des Codes Bonus, sans préavis ni indemnité, notamment en cas de modification du cadre réglementaire, d'exigence d'un organe de contrôle, ou de dérive constatée dans l'usage des codes bonus.
 - Toute modification sera notifiée par tout moyen jugé approprié (publication sur le site, email, notification...).
-

Article 8 – Fiscalité

- L'Utilisateur reconnaît que tout avantage perçu dans le cadre des Codes Bonus est susceptible d'être qualifié d'avantage promotionnel, et, à ce titre, de faire l'objet d'une déclaration fiscale et/ou sociale conformément à la législation en vigueur.
 - Il appartient à chaque Utilisateur de s'informer et de respecter les obligations déclaratives qui pourraient lui incomber.
-

Article 9 – Données personnelles

- L'émission et la gestion des Codes Bonus peuvent nécessiter la collecte et le traitement de données à caractère personnel de l'Utilisateur, conformément à la politique de confidentialité de la Société et à la réglementation applicable (RGPD).
 - L'Utilisateur dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'utilisation de ses données, selon les modalités précisées dans la politique de confidentialité.
-

Article 10 – Loi applicable et juridiction compétente

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à son interprétation, son exécution ou sa validité relèvera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de la Société, sauf disposition d'ordre public contraire.

Fait à Villeurbanne, le 16/02/2024

Pour la Société :

SAS BLOCKS 60 rue Lucette et René Desgrand – 69100 Villeurbanne Capital social : 150.000,00€ SIRET : 912 098 787 000 19 – APE : 8299Z Président : Charles OFFROY Tél : 07 81 05 81 79 Email : charles@stomea.com



Annexe – Contrat relatif aux Codes Bonus

Entre :

La société BLOCKS, société par actions simplifiée au capital social de 150000 €, dont le siège social est situé au 60 RUE LUCETTE ET RENE DESGRAND 69100 VILLEURBANNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 912 098 787, représentée par M. Charles OFFROY agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que Président, exploitant la plateforme app.stomea.com, (ci-après « la Société »),

Et :

Tout Utilisateur (ci-après « l'Utilisateur ») de la plateforme app.stomea.com, tel que défini dans les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de la plateforme.

Article 1 – Objet

La présente annexe a pour objet de définir les conditions générales d'émission, d'utilisation et de gestion des codes bonus (ci-après « Codes Bonus ») attribués par la Société à destination de ses Utilisateurs dans le cadre de leur activité de souscription à des projets de financement participatif immobilier.

Article 2 – Définition des Codes Bonus

Les Codes Bonus s'entendent comme des identifiants alphanumériques délivrés par la Société, permettant à l'Utilisateur, sous réserve de satisfaire à l'ensemble des conditions précisées au présent contrat, de bénéficier d'avantages financiers sous forme de remboursement en espèces (« cash-back ») sur tout ou partie du montant investi lors d'une souscription à un projet de financement participatif proposé sur la plateforme.

Article 3 – Conditions d'éligibilité et modalités d'utilisation

3.1. Code Bonus à l'Inscription

- Le Code Bonus à l'Inscription est réservé aux Utilisateurs procédant à leur première inscription sur la plateforme et n'ayant jamais réalisé d'investissement antérieur via un compte personnel.
- Le Code doit être saisi au moment de l'inscription, sur l'url de page d'inscription à savoir : https://app.stomea.com/users/sign_up

- L'avantage consenti consiste en un remboursement équivalant à **2 %** du montant investi à l'occasion de la première souscription, sans limite de montant maximal pour Utilisateur.
 - Le Code Bonus défini dans le cadre du présent contrat est : **STOMEA01**
-

Article 4 – Modalités de versement des avantages

- Le versement du cash-back est conditionné à la validation définitive de l'investissement concerné, ce qui suppose notamment que le projet ait atteint son objectif de collecte, que le délai de rétractation applicable soit écoulé, et qu'aucune fraude ou manquement contractuel ne soit constaté.
 - Le cash-back est crédité au choix de la Société sur le portefeuille électronique de l'Utilisateur ouvert sur la plateforme, ou par virement bancaire, dans un délai maximum de trente jours suivant la validation définitive de l'investissement.
 - Aucun versement ne sera effectué en cas d'annulation, d'invalidation ou de remboursement anticipé de la souscription, quelle qu'en soit la cause, ni en cas de rétractation de l'investisseur.
-

Article 5 – Non-cumul et limitation des code bonus

- Un seul Code Bonus peut être utilisé par souscription.
 - Les Codes Bonus ne sont pas cumulables entre eux, sauf mention expresse contraire communiquée par la Société.
 - La Société se réserve le droit de limiter l'utilisation des Codes Bonus à un usage unique par Utilisateur, foyer fiscal, adresse IP, adresse email, ou autre critère de contrôle de l'unicité.
 - Toute tentative de fraude, de contournement des limitations ou d'utilisation abusive d'un Code Bonus pourra entraîner la suspension ou la clôture du compte Utilisateur, sans préjudice de toute action en réparation.
-

Article 6 – Justificatifs, contrôle et reporting

- La Société conserve l'ensemble des informations relatives à l'émission, l'utilisation et le versement des Codes Bonus, à des fins de contrôle interne, d'audit et de justification comptable et fiscale.
 - L'Utilisateur s'engage à informer sans délai la Société de toute anomalie ou réclamation concernant l'attribution ou le versement d'un avantage promotionnel.
-

Article 7 – Modification et suppression des codes bonus

- La Société se réserve le droit de modifier, suspendre ou supprimer à tout moment tout ou partie des Codes Bonus, sans préavis ni indemnité, notamment en cas de modification du cadre réglementaire, d'exigence d'un organe de contrôle, ou de dérive constatée dans l'usage des codes bonus.
 - Toute modification sera notifiée par tout moyen jugé approprié (publication sur le site, email, notification...).
-

Article 8 – Fiscalité

- L'Utilisateur reconnaît que tout avantage perçu dans le cadre des Codes Bonus est susceptible d'être qualifié d'avantage promotionnel, et, à ce titre, de faire l'objet d'une déclaration fiscale et/ou sociale conformément à la législation en vigueur.
 - Il appartient à chaque Utilisateur de s'informer et de respecter les obligations déclaratives qui pourraient lui incomber.
-

Article 9 – Données personnelles

- L'émission et la gestion des Codes Bonus peuvent nécessiter la collecte et le traitement de données à caractère personnel de l'Utilisateur, conformément à la politique de confidentialité de la Société et à la réglementation applicable (RGPD).
 - L'Utilisateur dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'utilisation de ses données, selon les modalités précisées dans la politique de confidentialité.
-

Article 10 – Loi applicable et juridiction compétente

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à son interprétation, son exécution ou sa validité relèvera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de la Société, sauf disposition d'ordre public contraire.

Fait à Villeurbanne, le 03/06/2023

Pour la Société :

SAS BLOCKS 60 rue Lucette et René Desgrand – 69100 Villeurbanne Capital social : 150.000,00€ SIRET : 912 098 787 000 19 – APE : 8299Z Président : Charles OFFROY Tél : 07 81 05 81 79 Email : charles@stomea.com
--



Annexe – Contrat relatif aux Codes Bonus

Entre :

La société BLOCKS, société par actions simplifiée au capital social de 150000 €, dont le siège social est situé au 60 RUE LUCETTE ET RENE DESGRAND 69100 VILLEURBANNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 912 098 787, représentée par M. Charles OFFROY agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que Président, exploitant la plateforme app.stomea.com, (ci-après « la Société »),

Et :

Tout Utilisateur (ci-après « l'Utilisateur ») de la plateforme app.stomea.com, tel que défini dans les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de la plateforme.

Article 1 – Objet

La présente annexe a pour objet de définir les conditions générales d'émission, d'utilisation et de gestion des codes bonus (ci-après « Codes Bonus ») attribués par la Société à destination de ses Utilisateurs dans le cadre de leur activité de souscription à des projets de financement participatif immobilier.

Article 2 – Définition des Codes Bonus

Les Codes Bonus s'entendent comme des identifiants alphanumériques délivrés par la Société, permettant à l'Utilisateur, sous réserve de satisfaire à l'ensemble des conditions précisées au présent contrat, de bénéficier d'avantages financiers sous forme de remboursement en espèces (« cash-back ») sur tout ou partie du montant investi lors d'une souscription à un projet de financement participatif proposé sur la plateforme.

Article 3 – Conditions d'éligibilité et modalités d'utilisation

3.1. Code Bonus à l'Inscription

- Le Code Bonus à l'Inscription est réservé aux Utilisateurs procédant à leur première inscription sur la plateforme et n'ayant jamais réalisé d'investissement antérieur via un compte personnel.
- Le Code doit être saisi au moment de l'inscription, sur l'url de page d'inscription à savoir : https://app.stomea.com/users/sign_up

- L'avantage consenti consiste en un remboursement équivalant à **1 %** du montant investi à l'occasion de la première souscription, sans limite de montant maximal pour Utilisateur.
 - Le Code Bonus défini dans le cadre du présent contrat est : **STOMEA02**
-

Article 4 – Modalités de versement des avantages

- Le versement du cash-back est conditionné à la validation définitive de l'investissement concerné, ce qui suppose notamment que le projet ait atteint son objectif de collecte, que le délai de rétractation applicable soit écoulé, et qu'aucune fraude ou manquement contractuel ne soit constaté.
 - Le cash-back est crédité au choix de la Société sur le portefeuille électronique de l'Utilisateur ouvert sur la plateforme, ou par virement bancaire, dans un délai maximum de trente jours suivant la validation définitive de l'investissement.
 - Aucun versement ne sera effectué en cas d'annulation, d'invalidation ou de remboursement anticipé de la souscription, quelle qu'en soit la cause, ni en cas de rétractation de l'investisseur.
-

Article 5 – Non-cumul et limitation des code bonus

- Un seul Code Bonus peut être utilisé par souscription.
 - Les Codes Bonus ne sont pas cumulables entre eux, sauf mention expresse contraire communiquée par la Société.
 - La Société se réserve le droit de limiter l'utilisation des Codes Bonus à un usage unique par Utilisateur, foyer fiscal, adresse IP, adresse email, ou autre critère de contrôle de l'unicité.
 - Toute tentative de fraude, de contournement des limitations ou d'utilisation abusive d'un Code Bonus pourra entraîner la suspension ou la clôture du compte Utilisateur, sans préjudice de toute action en réparation.
-

Article 6 – Justificatifs, contrôle et reporting

- La Société conserve l'ensemble des informations relatives à l'émission, l'utilisation et le versement des Codes Bonus, à des fins de contrôle interne, d'audit et de justification comptable et fiscale.
 - L'Utilisateur s'engage à informer sans délai la Société de toute anomalie ou réclamation concernant l'attribution ou le versement d'un avantage promotionnel.
-

Article 7 – Modification et suppression des codes bonus

- La Société se réserve le droit de modifier, suspendre ou supprimer à tout moment tout ou partie des Codes Bonus, sans préavis ni indemnité, notamment en cas de modification du cadre réglementaire, d'exigence d'un organe de contrôle, ou de dérive constatée dans l'usage des codes bonus.
 - Toute modification sera notifiée par tout moyen jugé approprié (publication sur le site, email, notification...).
-

Article 8 – Fiscalité

- L'Utilisateur reconnaît que tout avantage perçu dans le cadre des Codes Bonus est susceptible d'être qualifié d'avantage promotionnel, et, à ce titre, de faire l'objet d'une déclaration fiscale et/ou sociale conformément à la législation en vigueur.
 - Il appartient à chaque Utilisateur de s'informer et de respecter les obligations déclaratives qui pourraient lui incomber.
-

Article 9 – Données personnelles

- L'émission et la gestion des Codes Bonus peuvent nécessiter la collecte et le traitement de données à caractère personnel de l'Utilisateur, conformément à la politique de confidentialité de la Société et à la réglementation applicable (RGPD).
 - L'Utilisateur dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'utilisation de ses données, selon les modalités précisées dans la politique de confidentialité.
-

Article 10 – Loi applicable et juridiction compétente

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à son interprétation, son exécution ou sa validité relèvera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de la Société, sauf disposition d'ordre public contraire.

Fait à Villeurbanne, le 05/10/2023

Pour la Société :

SAS BLOCKS 60 rue Lucette et René Desgrand – 69100 Villeurbanne Capital social : 150.000,00€ SIRET : 912 098 787 000 19 – APE : 8299Z Président : Charles OFFROY Tél : 07 81 05 81 79 Email : charles@stomea.com
--



Annexe – Contrat relatif aux Codes Bonus

Entre :

La société BLOCKS, société par actions simplifiée au capital social de 150000 €, dont le siège social est situé au 60 RUE LUCETTE ET RENE DESGRAND 69100 VILLEURBANNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 912 098 787, représentée par M. Charles OFFROY agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que Président, exploitant la plateforme app.stomea.com, (ci-après « la Société »),

Et :

Tout Utilisateur (ci-après « l'Utilisateur ») de la plateforme app.stomea.com, tel que défini dans les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de la plateforme.

Article 1 – Objet

La présente annexe a pour objet de définir les conditions générales d'émission, d'utilisation et de gestion des codes bonus (ci-après « Codes Bonus ») attribués par la Société à destination de ses Utilisateurs dans le cadre de leur activité de souscription à des projets de financement participatif immobilier.

Article 2 – Définition des Codes Bonus

Les Codes Bonus s'entendent comme des identifiants alphanumériques délivrés par la Société, permettant à l'Utilisateur, sous réserve de satisfaire à l'ensemble des conditions précisées au présent contrat, de bénéficier d'avantages financiers sous forme de remboursement en espèces (« cash-back ») sur tout ou partie du montant investi lors d'une souscription à un projet de financement participatif proposé sur la plateforme.

Article 3 – Conditions d'éligibilité et modalités d'utilisation

3.1. Code Bonus à la Souscription

- Le Code Bonus à la Souscription peut être utilisé lors de chaque souscription à un projet, par tout Utilisateur, sous réserve du respect des modalités communiquées pour chaque opération.

- L'avantage consenti consiste en un remboursement équivalant à **2 %** du montant investi à l'occasion de chaque souscription utilisant le code bonus défini ci-dessous, sans limite de montant maximal pour Utilisateur.
 - Le Code Bonus défini dans le cadre du présent contrat est : **STOMEA2**
-

Article 4 – Modalités de versement des avantages

- Le versement du cash-back est conditionné à la validation définitive de l'investissement concerné, ce qui suppose notamment que le projet ait atteint son objectif de collecte, que le délai de rétractation applicable soit écoulé, et qu'aucune fraude ou manquement contractuel ne soit constaté.
 - Le cash-back est crédité au choix de la Société sur le portefeuille électronique de l'Utilisateur ouvert sur la plateforme, ou par virement bancaire, dans un délai maximum de trente jours suivant la validation définitive de l'investissement.
 - Aucun versement ne sera effectué en cas d'annulation, d'invalidation ou de remboursement anticipé de la souscription, quelle qu'en soit la cause, ni en cas de rétractation de l'investisseur.
-

Article 5 – Non-cumul et limitation des code bonus

- Un seul Code Bonus peut être utilisé par souscription.
 - Les Codes Bonus ne sont pas cumulables entre eux, sauf mention expresse contraire communiquée par la Société.
 - La Société se réserve le droit de limiter l'utilisation des Codes Bonus à un usage unique par Utilisateur, foyer fiscal, adresse IP, adresse email, ou autre critère de contrôle de l'unicité.
 - Toute tentative de fraude, de contournement des limitations ou d'utilisation abusive d'un Code Bonus pourra entraîner la suspension ou la clôture du compte Utilisateur, sans préjudice de toute action en réparation.
-

Article 6 – Justificatifs, contrôle et reporting

- La Société conserve l'ensemble des informations relatives à l'émission, l'utilisation et le versement des Codes Bonus, à des fins de contrôle interne, d'audit et de justification comptable et fiscale.
 - L'Utilisateur s'engage à informer sans délai la Société de toute anomalie ou réclamation concernant l'attribution ou le versement d'un avantage promotionnel.
-

Article 7 – Modification et suppression des codes bonus

- La Société se réserve le droit de modifier, suspendre ou supprimer à tout moment tout ou partie des Codes Bonus, sans préavis ni indemnité, notamment en cas de modification du cadre réglementaire, d'exigence d'un organe de contrôle, ou de dérive constatée dans l'usage des codes bonus.
 - Toute modification sera notifiée par tout moyen jugé approprié (publication sur le site, email, notification...).
-

Article 8 – Fiscalité

- L'Utilisateur reconnaît que tout avantage perçu dans le cadre des Codes Bonus est susceptible d'être qualifié d'avantage promotionnel, et, à ce titre, de faire l'objet d'une déclaration fiscale et/ou sociale conformément à la législation en vigueur.
 - Il appartient à chaque Utilisateur de s'informer et de respecter les obligations déclaratives qui pourraient lui incomber.
-

Article 9 – Données personnelles

- L'émission et la gestion des Codes Bonus peuvent nécessiter la collecte et le traitement de données à caractère personnel de l'Utilisateur, conformément à la politique de confidentialité de la Société et à la réglementation applicable (RGPD).
 - L'Utilisateur dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'utilisation de ses données, selon les modalités précisées dans la politique de confidentialité.
-

Article 10 – Loi applicable et juridiction compétente

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à son interprétation, son exécution ou sa validité relèvera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de la Société, sauf disposition d'ordre public contraire.

Fait à Villeurbanne, le 07/11/2024

Pour la Société :

SAS BLOCKS 60 rue Lucette et René Desgrand – 69100 Villeurbanne Capital social : 150.000,00€ SIRET : 912 098 787 000 19 – APE : 8299Z Président : Charles OFFROY Tél : 07 81 05 81 79 Email : charles@stomea.com
--



Annexe – Contrat relatif aux Codes Bonus

Entre :

La société BLOCKS, société par actions simplifiée au capital social de 150000 €, dont le siège social est situé au 60 RUE LUCETTE ET RENE DESGRAND 69100 VILLEURBANNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 912 098 787, représentée par M. Charles OFFROY agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que Président, exploitant la plateforme app.stomea.com, (ci-après « la Société »),

Et :

Tout Utilisateur (ci-après « l'Utilisateur ») de la plateforme app.stomea.com, tel que défini dans les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de la plateforme.

Article 1 – Objet

La présente annexe a pour objet de définir les conditions générales d'émission, d'utilisation et de gestion des codes bonus (ci-après « Codes Bonus ») attribués par la Société à destination de ses Utilisateurs dans le cadre de leur activité de souscription à des projets de financement participatif immobilier.

Article 2 – Définition des Codes Bonus

Les Codes Bonus s'entendent comme des identifiants alphanumériques délivrés par la Société, permettant à l'Utilisateur, sous réserve de satisfaire à l'ensemble des conditions précisées au présent contrat, de bénéficier d'avantages financiers sous forme de remboursement en espèces (« cash-back ») sur tout ou partie du montant investi lors d'une souscription à un projet de financement participatif proposé sur la plateforme.

Article 3 – Conditions d'éligibilité et modalités d'utilisation

3.1. Code Bonus à la Souscription

- Le Code Bonus à la Souscription peut être utilisé lors de chaque souscription à un projet, par tout Utilisateur, sous réserve du respect des modalités communiquées pour chaque opération.

- L'avantage consenti consiste en un remboursement équivalant à **4 %** du montant investi à l'occasion de chaque souscription utilisant le code bonus défini ci-dessous, sans limite de montant maximal pour Utilisateur.
 - Le Code Bonus défini dans le cadre du présent contrat est : **STOMEA4**
-

Article 4 – Modalités de versement des avantages

- Le versement du cash-back est conditionné à la validation définitive de l'investissement concerné, ce qui suppose notamment que le projet ait atteint son objectif de collecte, que le délai de rétractation applicable soit écoulé, et qu'aucune fraude ou manquement contractuel ne soit constaté.
 - Le cash-back est crédité au choix de la Société sur le portefeuille électronique de l'Utilisateur ouvert sur la plateforme, ou par virement bancaire, dans un délai maximum de trente jours suivant la validation définitive de l'investissement.
 - Aucun versement ne sera effectué en cas d'annulation, d'invalidation ou de remboursement anticipé de la souscription, quelle qu'en soit la cause, ni en cas de rétractation de l'investisseur.
-

Article 5 – Non-cumul et limitation des code bonus

- Un seul Code Bonus peut être utilisé par souscription.
 - Les Codes Bonus ne sont pas cumulables entre eux, sauf mention expresse contraire communiquée par la Société.
 - La Société se réserve le droit de limiter l'utilisation des Codes Bonus à un usage unique par Utilisateur, foyer fiscal, adresse IP, adresse email, ou autre critère de contrôle de l'unicité.
 - Toute tentative de fraude, de contournement des limitations ou d'utilisation abusive d'un Code Bonus pourra entraîner la suspension ou la clôture du compte Utilisateur, sans préjudice de toute action en réparation.
-

Article 6 – Justificatifs, contrôle et reporting

- La Société conserve l'ensemble des informations relatives à l'émission, l'utilisation et le versement des Codes Bonus, à des fins de contrôle interne, d'audit et de justification comptable et fiscale.
 - L'Utilisateur s'engage à informer sans délai la Société de toute anomalie ou réclamation concernant l'attribution ou le versement d'un avantage promotionnel.
-

Article 7 – Modification et suppression des codes bonus

- La Société se réserve le droit de modifier, suspendre ou supprimer à tout moment tout ou partie des Codes Bonus, sans préavis ni indemnité, notamment en cas de modification du cadre réglementaire, d'exigence d'un organe de contrôle, ou de dérive constatée dans l'usage des codes bonus.
 - Toute modification sera notifiée par tout moyen jugé approprié (publication sur le site, email, notification...).
-

Article 8 – Fiscalité

- L'Utilisateur reconnaît que tout avantage perçu dans le cadre des Codes Bonus est susceptible d'être qualifié d'avantage promotionnel, et, à ce titre, de faire l'objet d'une déclaration fiscale et/ou sociale conformément à la législation en vigueur.
 - Il appartient à chaque Utilisateur de s'informer et de respecter les obligations déclaratives qui pourraient lui incomber.
-

Article 9 – Données personnelles

- L'émission et la gestion des Codes Bonus peuvent nécessiter la collecte et le traitement de données à caractère personnel de l'Utilisateur, conformément à la politique de confidentialité de la Société et à la réglementation applicable (RGPD).
 - L'Utilisateur dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'utilisation de ses données, selon les modalités précisées dans la politique de confidentialité.
-

Article 10 – Loi applicable et juridiction compétente

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à son interprétation, son exécution ou sa validité relèvera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de la Société, sauf disposition d'ordre public contraire.

Fait à Villeurbanne, le 07/04/2025

Pour la Société :

SAS BLOCKS 60 rue Lucette et René Desgrand – 69100 Villeurbanne Capital social : 150.000,00€ SIRET : 912 098 787 000 19 – APE : 8299Z Président : Charles OFFROY Tél : 07 81 05 81 79 Email : charles@stomea.com



Annexe – Contrat relatif aux Codes Bonus

Entre :

La société BLOCKS, société par actions simplifiée au capital social de 150000 €, dont le siège social est situé au 60 RUE LUCETTE ET RENE DESGRAND 69100 VILLEURBANNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 912 098 787, représentée par M. Charles OFFROY agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que Président, exploitant la plateforme app.stomea.com, (ci-après « la Société »),

Et :

Tout Utilisateur (ci-après « l'Utilisateur ») de la plateforme app.stomea.com, tel que défini dans les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de la plateforme.

Article 1 – Objet

La présente annexe a pour objet de définir les conditions générales d'émission, d'utilisation et de gestion des codes bonus (ci-après « Codes Bonus ») attribués par la Société à destination de ses Utilisateurs dans le cadre de leur activité de souscription à des projets de financement participatif immobilier.

Article 2 – Définition des Codes Bonus

Les Codes Bonus s'entendent comme des identifiants alphanumériques délivrés par la Société, permettant à l'Utilisateur, sous réserve de satisfaire à l'ensemble des conditions précisées au présent contrat, de bénéficier d'avantages financiers sous forme de remboursement en espèces (« cash-back ») sur tout ou partie du montant investi lors d'une souscription à un projet de financement participatif proposé sur la plateforme.

Article 3 – Conditions d'éligibilité et modalités d'utilisation

3.1. Code Bonus à l'Inscription

- Le Code Bonus à l'Inscription est réservé aux Utilisateurs procédant à leur première inscription sur la plateforme et n'ayant jamais réalisé d'investissement antérieur via un compte personnel.
- Le Code doit être saisi au moment de l'inscription, sur l'url de page d'inscription à savoir : https://app.stomea.com/users/sign_up

- L'avantage consenti consiste en un remboursement équivalant à **2 %** du montant investi à l'occasion de la première souscription, sans limite de montant maximal pour Utilisateur.
 - Le Code Bonus défini dans le cadre du présent contrat est : **STOMEA20**
-

Article 4 – Modalités de versement des avantages

- Le versement du cash-back est conditionné à la validation définitive de l'investissement concerné, ce qui suppose notamment que le projet ait atteint son objectif de collecte, que le délai de rétractation applicable soit écoulé, et qu'aucune fraude ou manquement contractuel ne soit constaté.
 - Le cash-back est crédité au choix de la Société sur le portefeuille électronique de l'Utilisateur ouvert sur la plateforme, ou par virement bancaire, dans un délai maximum de trente jours suivant la validation définitive de l'investissement.
 - Aucun versement ne sera effectué en cas d'annulation, d'invalidation ou de remboursement anticipé de la souscription, quelle qu'en soit la cause, ni en cas de rétractation de l'investisseur.
-

Article 5 – Non-cumul et limitation des code bonus

- Un seul Code Bonus peut être utilisé par souscription.
 - Les Codes Bonus ne sont pas cumulables entre eux, sauf mention expresse contraire communiquée par la Société.
 - La Société se réserve le droit de limiter l'utilisation des Codes Bonus à un usage unique par Utilisateur, foyer fiscal, adresse IP, adresse email, ou autre critère de contrôle de l'unicité.
 - Toute tentative de fraude, de contournement des limitations ou d'utilisation abusive d'un Code Bonus pourra entraîner la suspension ou la clôture du compte Utilisateur, sans préjudice de toute action en réparation.
-

Article 6 – Justificatifs, contrôle et reporting

- La Société conserve l'ensemble des informations relatives à l'émission, l'utilisation et le versement des Codes Bonus, à des fins de contrôle interne, d'audit et de justification comptable et fiscale.
 - L'Utilisateur s'engage à informer sans délai la Société de toute anomalie ou réclamation concernant l'attribution ou le versement d'un avantage promotionnel.
-

Article 7 – Modification et suppression des codes bonus

- La Société se réserve le droit de modifier, suspendre ou supprimer à tout moment tout ou partie des Codes Bonus, sans préavis ni indemnité, notamment en cas de modification du cadre réglementaire, d'exigence d'un organe de contrôle, ou de dérive constatée dans l'usage des codes bonus.
 - Toute modification sera notifiée par tout moyen jugé approprié (publication sur le site, email, notification...).
-

Article 8 – Fiscalité

- L'Utilisateur reconnaît que tout avantage perçu dans le cadre des Codes Bonus est susceptible d'être qualifié d'avantage promotionnel, et, à ce titre, de faire l'objet d'une déclaration fiscale et/ou sociale conformément à la législation en vigueur.
 - Il appartient à chaque Utilisateur de s'informer et de respecter les obligations déclaratives qui pourraient lui incomber.
-

Article 9 – Données personnelles

- L'émission et la gestion des Codes Bonus peuvent nécessiter la collecte et le traitement de données à caractère personnel de l'Utilisateur, conformément à la politique de confidentialité de la Société et à la réglementation applicable (RGPD).
 - L'Utilisateur dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'utilisation de ses données, selon les modalités précisées dans la politique de confidentialité.
-

Article 10 – Loi applicable et juridiction compétente

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à son interprétation, son exécution ou sa validité relèvera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de la Société, sauf disposition d'ordre public contraire.

Fait à Villeurbanne, le 28/11/2024

Pour la Société :

SAS BLOCKS 60 rue Lucette et René Desgrand – 69100 Villeurbanne Capital social : 150.000,00€ SIRET : 912 098 787 000 19 – APE : 8299Z Président : Charles OFFROY Tél : 07 81 05 81 79 Email : charles@stomea.com



Annexe – Contrat relatif aux Codes Bonus

Entre :

La société BLOCKS, société par actions simplifiée au capital social de 150000 €, dont le siège social est situé au 60 RUE LUCETTE ET RENE DESGRAND 69100 VILLEURBANNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 912 098 787, représentée par M. Charles OFFROY agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que Président, exploitant la plateforme app.stomea.com, (ci-après « la Société »),

Et :

Tout Utilisateur (ci-après « l'Utilisateur ») de la plateforme app.stomea.com, tel que défini dans les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de la plateforme.

Article 1 – Objet

La présente annexe a pour objet de définir les conditions générales d'émission, d'utilisation et de gestion des codes bonus (ci-après « Codes Bonus ») attribués par la Société à destination de ses Utilisateurs dans le cadre de leur activité de souscription à des projets de financement participatif immobilier.

Article 2 – Définition des Codes Bonus

Les Codes Bonus s'entendent comme des identifiants alphanumériques délivrés par la Société, permettant à l'Utilisateur, sous réserve de satisfaire à l'ensemble des conditions précisées au présent contrat, de bénéficier d'avantages financiers sous forme de remboursement en espèces (« cash-back ») sur tout ou partie du montant investi lors d'une souscription à un projet de financement participatif proposé sur la plateforme.

Article 3 – Conditions d'éligibilité et modalités d'utilisation

3.1. Code Bonus à l'Inscription

- Le Code Bonus à l'Inscription est réservé aux Utilisateurs procédant à leur première inscription sur la plateforme et n'ayant jamais réalisé d'investissement antérieur via un compte personnel.
- Le Code doit être saisi au moment de l'inscription, sur l'url de page d'inscription à savoir : https://app.stomea.com/users/sign_up

- L'avantage consenti consiste en un remboursement équivalant à **2 %** du montant investi à l'occasion de la première souscription, sans limite de montant maximal pour Utilisateur.
 - Le Code Bonus défini dans le cadre du présent contrat est : **STOMEA20TT**
-

Article 4 – Modalités de versement des avantages

- Le versement du cash-back est conditionné à la validation définitive de l'investissement concerné, ce qui suppose notamment que le projet ait atteint son objectif de collecte, que le délai de rétractation applicable soit écoulé, et qu'aucune fraude ou manquement contractuel ne soit constaté.
 - Le cash-back est crédité au choix de la Société sur le portefeuille électronique de l'Utilisateur ouvert sur la plateforme, ou par virement bancaire, dans un délai maximum de trente jours suivant la validation définitive de l'investissement.
 - Aucun versement ne sera effectué en cas d'annulation, d'invalidation ou de remboursement anticipé de la souscription, quelle qu'en soit la cause, ni en cas de rétractation de l'investisseur.
-

Article 5 – Non-cumul et limitation des code bonus

- Un seul Code Bonus peut être utilisé par souscription.
 - Les Codes Bonus ne sont pas cumulables entre eux, sauf mention expresse contraire communiquée par la Société.
 - La Société se réserve le droit de limiter l'utilisation des Codes Bonus à un usage unique par Utilisateur, foyer fiscal, adresse IP, adresse email, ou autre critère de contrôle de l'unicité.
 - Toute tentative de fraude, de contournement des limitations ou d'utilisation abusive d'un Code Bonus pourra entraîner la suspension ou la clôture du compte Utilisateur, sans préjudice de toute action en réparation.
-

Article 6 – Justificatifs, contrôle et reporting

- La Société conserve l'ensemble des informations relatives à l'émission, l'utilisation et le versement des Codes Bonus, à des fins de contrôle interne, d'audit et de justification comptable et fiscale.
 - L'Utilisateur s'engage à informer sans délai la Société de toute anomalie ou réclamation concernant l'attribution ou le versement d'un avantage promotionnel.
-

Article 7 – Modification et suppression des codes bonus

- La Société se réserve le droit de modifier, suspendre ou supprimer à tout moment tout ou partie des Codes Bonus, sans préavis ni indemnité, notamment en cas de modification du cadre réglementaire, d'exigence d'un organe de contrôle, ou de dérive constatée dans l'usage des codes bonus.
 - Toute modification sera notifiée par tout moyen jugé approprié (publication sur le site, email, notification...).
-

Article 8 – Fiscalité

- L'Utilisateur reconnaît que tout avantage perçu dans le cadre des Codes Bonus est susceptible d'être qualifié d'avantage promotionnel, et, à ce titre, de faire l'objet d'une déclaration fiscale et/ou sociale conformément à la législation en vigueur.
 - Il appartient à chaque Utilisateur de s'informer et de respecter les obligations déclaratives qui pourraient lui incomber.
-

Article 9 – Données personnelles

- L'émission et la gestion des Codes Bonus peuvent nécessiter la collecte et le traitement de données à caractère personnel de l'Utilisateur, conformément à la politique de confidentialité de la Société et à la réglementation applicable (RGPD).
 - L'Utilisateur dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'utilisation de ses données, selon les modalités précisées dans la politique de confidentialité.
-

Article 10 – Loi applicable et juridiction compétente

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à son interprétation, son exécution ou sa validité relèvera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de la Société, sauf disposition d'ordre public contraire.

Fait à Villeurbanne, le 27/02/2025

Pour la Société :

SAS BLOCKS 60 rue Lucette et René Desgrand – 69100 Villeurbanne Capital social : 150.000,00€ SIRET : 912 098 787 000 19 – APE : 8299Z Président : Charles OFFROY Tél : 07 81 05 81 79 Email : charles@stomea.com
--



Annexe – Contrat relatif aux Codes Bonus

Entre :

La société BLOCKS, société par actions simplifiée au capital social de 150000 €, dont le siège social est situé au 60 RUE LUCETTE ET RENE DESGRAND 69100 VILLEURBANNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 912 098 787, représentée par M. Charles OFFROY agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que Président, exploitant la plateforme app.stomea.com, (ci-après « la Société »),

Et :

Tout Utilisateur (ci-après « l'Utilisateur ») de la plateforme app.stomea.com, tel que défini dans les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de la plateforme.

Article 1 – Objet

La présente annexe a pour objet de définir les conditions générales d'émission, d'utilisation et de gestion des codes bonus (ci-après « Codes Bonus ») attribués par la Société à destination de ses Utilisateurs dans le cadre de leur activité de souscription à des projets de financement participatif immobilier.

Article 2 – Définition des Codes Bonus

Les Codes Bonus s'entendent comme des identifiants alphanumériques délivrés par la Société, permettant à l'Utilisateur, sous réserve de satisfaire à l'ensemble des conditions précisées au présent contrat, de bénéficier d'avantages financiers sous forme de remboursement en espèces (« cash-back ») sur tout ou partie du montant investi lors d'une souscription à un projet de financement participatif proposé sur la plateforme.

Article 3 – Conditions d'éligibilité et modalités d'utilisation

3.1. Code Bonus à la Souscription

- Le Code Bonus à la Souscription peut être utilisé lors de chaque souscription à un projet, par tout Utilisateur, sous réserve du respect des modalités communiquées pour chaque opération.

- L'avantage consenti consiste en un remboursement équivalant à **2,5 %** du montant investi à l'occasion de chaque souscription utilisant le code bonus défini ci-dessous, sans limite de montant maximal pour Utilisateur.
 - Le Code Bonus défini dans le cadre du présent contrat est : **STOMEA25**
-

Article 4 – Modalités de versement des avantages

- Le versement du cash-back est conditionné à la validation définitive de l'investissement concerné, ce qui suppose notamment que le projet ait atteint son objectif de collecte, que le délai de rétractation applicable soit écoulé, et qu'aucune fraude ou manquement contractuel ne soit constaté.
 - Le cash-back est crédité au choix de la Société sur le portefeuille électronique de l'Utilisateur ouvert sur la plateforme, ou par virement bancaire, dans un délai maximum de trente jours suivant la validation définitive de l'investissement.
 - Aucun versement ne sera effectué en cas d'annulation, d'invalidation ou de remboursement anticipé de la souscription, quelle qu'en soit la cause, ni en cas de rétractation de l'investisseur.
-

Article 5 – Non-cumul et limitation des code bonus

- Un seul Code Bonus peut être utilisé par souscription.
 - Les Codes Bonus ne sont pas cumulables entre eux, sauf mention expresse contraire communiquée par la Société.
 - La Société se réserve le droit de limiter l'utilisation des Codes Bonus à un usage unique par Utilisateur, foyer fiscal, adresse IP, adresse email, ou autre critère de contrôle de l'unicité.
 - Toute tentative de fraude, de contournement des limitations ou d'utilisation abusive d'un Code Bonus pourra entraîner la suspension ou la clôture du compte Utilisateur, sans préjudice de toute action en réparation.
-

Article 6 – Justificatifs, contrôle et reporting

- La Société conserve l'ensemble des informations relatives à l'émission, l'utilisation et le versement des Codes Bonus, à des fins de contrôle interne, d'audit et de justification comptable et fiscale.
 - L'Utilisateur s'engage à informer sans délai la Société de toute anomalie ou réclamation concernant l'attribution ou le versement d'un avantage promotionnel.
-

Article 7 – Modification et suppression des codes bonus

- La Société se réserve le droit de modifier, suspendre ou supprimer à tout moment tout ou partie des Codes Bonus, sans préavis ni indemnité, notamment en cas de modification du cadre réglementaire, d'exigence d'un organe de contrôle, ou de dérive constatée dans l'usage des codes bonus.
 - Toute modification sera notifiée par tout moyen jugé approprié (publication sur le site, email, notification...).
-

Article 8 – Fiscalité

- L'Utilisateur reconnaît que tout avantage perçu dans le cadre des Codes Bonus est susceptible d'être qualifié d'avantage promotionnel, et, à ce titre, de faire l'objet d'une déclaration fiscale et/ou sociale conformément à la législation en vigueur.
 - Il appartient à chaque Utilisateur de s'informer et de respecter les obligations déclaratives qui pourraient lui incomber.
-

Article 9 – Données personnelles

- L'émission et la gestion des Codes Bonus peuvent nécessiter la collecte et le traitement de données à caractère personnel de l'Utilisateur, conformément à la politique de confidentialité de la Société et à la réglementation applicable (RGPD).
 - L'Utilisateur dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'utilisation de ses données, selon les modalités précisées dans la politique de confidentialité.
-

Article 10 – Loi applicable et juridiction compétente

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à son interprétation, son exécution ou sa validité relèvera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de la Société, sauf disposition d'ordre public contraire.

Fait à Villeurbanne, le 10/12/2024

Pour la Société :

SAS BLOCKS 60 rue Lucette et René Desgrand – 69100 Villeurbanne Capital social : 150.000,00€ SIRET : 912 098 787 000 19 – APE : 8299Z Président : Charles OFFROY Tél : 07 81 05 81 79 Email : charles@stomea.com
--

